



PROCES-VERBAL N°09
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 20/04/2021
tenue exceptionnellement en télé-réunion

Présents : Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN,
Jacques VARLET

Excusés : Mickael AUBRY, Michel CORNIAUX, Joëlle LEMY

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

18/05/2021

15/06/2021

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 14/05/2021

Le P.V n°08 est validé

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission
Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

• BRUAY LA BUISSIERE – STADE PATRICE BERGUES 1 – NNI 621780401

Cette installation était classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 20/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 SYE (date mise à disposition : 20/02/2001) et du document transmis :

- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 sy jusqu'au 20/04/2031.

La Commission prend note du projet de changement de revêtement prévu en fin d'année 2021. Elle rappelle la nécessité de transmettre un PV d'essais concernant le nouveau revêtement à réaliser in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service.

• BRUAY LA BUISSIERE – STADE VELODROME 1 – NNI 621780101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 23/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan d'ensemble
- Rapport de visite effectué le 14 Avril 2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20/04/2031, sous réserve de la réalisation des travaux ou documents suivants avant le 30 Juin 2021 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre en place un gazon synthétique collé sur platelage pour former les 2,50m de dégagements de sécurité à chaque point de corner.
- Transmission d'un AOP prenant en compte la suppression des places des gradins.

• VENDIN LES BETHUNE – STADE ALBERT DELAHAYE 1 – NNI 628410101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 29/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20/04/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :

- Tracer la zone technique en pointillés

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs

Recommandé :

Il est recommandé de rajouter 2 pommes de douche dans les vestiaires joueurs

1.3 Changements de niveau de classement

- **AIRE SUR LA LYS – PARC DES SPORTS PAUL NESTIER – NNI 620140101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 05 Juin 2028 après avoir été classée en Niveau 4 jusqu'en 2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et des documents transmis :

- AOP du 26 Avril 2007
- Plan des vestiaires
- Plan de situation
- Rapport de visite effectué le 1^{er} Mars 2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

La Commission propose de porter la surface des vestiaires joueurs à 20m² en déplaçant la cloison de douche.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en Niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **BIACHE ST VAAST – STADE BERNARD LEROY 1 – NNI 621280201**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 05/05/2021 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 16/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ du 18/03/2021 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes au Niveau 5 SYE à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives.

1.5 Avis préalables

- **LIEVIN – STADE LELONG VOISIN 1 – NNI 625100201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 5 avec un terrain en pelouse naturelle conservé avec de nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Courrier Mairie
- Plan de réhabilitation des vestiaires
- Plan topographique

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 5 (Niveau T4 – Règlement 2021).

Pour son classement en Niveau 5, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **LIEVIN – STADE LELONG VOISIN 3 – NNI 625100203**

Cette installation est classée en Niveau 6 SYE jusqu'au 10/09/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 5 avec un terrain en gazon synthétique avec de nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Courrier Mairie
- Plan de réhabilitation des vestiaires
- Plan topographique

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 5 SYE (Niveau T4 SYN – Règlement 2021).

Pour son classement en Niveau 5 SYE, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- Les pentes n'apparaissant pas sur le plan du terrain, il est rappelé que l'article 1.1.2. du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pentes de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, Il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.
- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11.
- La zone de dégagement de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (règlement TIS 2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.
- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement.
- Dans le cas d'utilisation d'une moquette avec charge d'élastomère, il serait vivement conseillé de prévoir les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur).

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **GONNEHEM – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 623765501**

La Commission prend connaissance de la demande de classement Eclairage.

La Commission prononce la conformité de l'installation et de l'éclairage du Foot5 avec Palissades conforme au cahier des charges FAFA.

Eclairage moyen horizontal : 165 Lux

CU : 0,67

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **HERSIN COUIGNY – STADE FOOT5 AVEC PALISSADES – NNI 624435501 (NOUVEAU)**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un éclairage et des documents transmis.

La Commission donne un avis préalable favorable sur le projet d'un éclairage du Foot5 avec Palissades conforme au cahier des charges FAFA.

Eclairage moyen horizontal : 170 Lux

CU : 0,55

- **ISBERGUES – STADE BASLY 1 – NNI 624730201**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 04/06/2022.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 170 Lux

Facteur d'uniformité (Eh) : 0.77

Rapport Emin/Emaxi : 0.59

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E5 (Niveau E6 – Règlement 2021).

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **MAISNIL LES RUITZ – SALLE DES SPORTS DU PARC D'OLHAIN – NNI 625409901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 17 Novembre 2030.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité du 12 Avril 2021.

Remerciements

5 AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

● CALAIS – STADE PASCAL 1 – NNI 621930301

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 16/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 18 Décembre 2019 par MM. Hervé LANNOY & Jacques VARLET – Membres de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20/04/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :

- Tracer la zone technique en pointillés

● COQUELLES – STADE ASTRID ET P. CREPEL 1 – NNI 622390101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 16/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- AOP du 08 Mars 2021
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 02 Mars 2021 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20/04/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :

- Compléter la main courante derrière les bancs de touche

● COQUELLES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 622390102

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 16/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- AOP du 08 Mars 2021
- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 02 Mars 2021 par Mr Hervé LANNOY – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 20 Avril 2031.

La Commission précise que pour un classement en Niveau 6 une main courante est nécessaire au moins sur la longueur côté vestiaires.

• ECQUES – STADE ELIE DIERS 1 – NNI 622880101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 16/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 19/03/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20/04/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :

- o Interdire l'accès au public derrière la ligne de but du fond par la prolongation des mains courantes

• ECQUES – STADE ELIE DIERS 2 – NNI 622880102

Cette installation est classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 16/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 19/03/2021

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A5 jusqu'au 20/04/2031.

Les dimensions de l'aire de jeu 50mx35m ne permettent pas la reconduction du classement en Niveau Foot A8.

• RECQUES SUR HEM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626990101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 08/02/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires avec extension
- Plan masse
- Rapport de visite effectué le 19 Mars 2021 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20/04/2031.

1.3 Changements de niveau de classement**1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)****1.5 Avis préalables****1.6 Retraits de classement****2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL****2.1 Classements initiaux****2.2 Confirmations de niveau de classement****2.3 Changements de niveau de classement****2.4 Avis préalables****2.5 Retraits de classement****3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE****3.1 Classements initiaux****3.2 Confirmations de niveau de classement****3.3 Changements de niveau de classement****3.4 Avis préalables****3.5 Retraits de classement**

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **COULOMBY – STADE MUNICIPAL – NNI 622450101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 12/11/2029.

La Commission prend connaissance de l'Attestation du Maire informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements

- **ENQUIN LES MINES (ENQUIN LES GUINEGATTE) – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622950101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/07/2030.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale et le traçage de la zone technique en pointillé ont été réalisés.

Remerciements

- **ROQUETOIRE – STADE DE WARNES 1 – NNI 627210101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 21/07/2030.

La Commission prend connaissance des photos transmises par la Mairie informant que les travaux de mise en conformité des bancs de touche à 2,50m et de la pose des parties manquées de la main courante ont été réalisés.

La Commission précise que la main courante formant la protection de l'aire de jeu doit être rétablie derrière les abris de touche posés.

Remerciements

- **RUMINGHEM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 627300101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 15/09/2030.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie de Ruminghem informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements

- **TATINGHEM – STADE JEAN LENGAGNE 1 – NNI 627570201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 13/02/2030.

La Commission prend connaissance du mail du responsable des espaces verts de la Mairie informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **CAUDRY – COMPLEXE SPORTIF LOUIS SANDRAS 3 – NNI 591390103**

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 SYE.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 SYE jusqu'au 20/04/2031.

- **LIMONT FONTAINE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593510101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 16 Mars 2021 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Courrier de la Mairie qui atteste le respect de la mise en conformité de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle et de la mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 20/04/2031.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARTRES – STADE GEORGES D'HAUSSY 1 – NNI 590190101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 16/04/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 25/02/2021
- Plan des nouveaux vestiaires
- Plan masse

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 20/04/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Refaire tous les tracés Foot A8 qui doivent être à 2,50m de la ligne médiane et de la ligne de but conforme au Règlement des Installations

- **BERLAIMONT – STADE DAUBY VASSEUR 1 – NNI 590680101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 28/08/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- AOP du 23 Mai 2018
- Plan des nouveaux vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20/04/2031.

- **CAUDRY – COMPLEXE SPORTIF LOUIS SANDRAS 2 – NNI 591390102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 03/06/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 du terrain en pelouse agrandi.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 20/04/2031, sous réserve de la transmission d'un plan de l'aire de jeu avant 30 Juin 2021.

1.3 Changements de niveau de classement

- **BERLAIMONT – STADE DAUBY VASSEUR 2 – NNI 590680102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 01/01/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 13-04-2021

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré (buts A8 rabattables). L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser :

- o Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission précise que les dimensions de l'aire de jeu 104mx59m sont insuffisantes pour un classement en niveau 6 (100x60m) qui nécessite de plus une main courante au moins sur toute la longueur côté vestiaires.

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **MAROILLES – STADE PAUL BOUTTEAU 1 – NNI 593840101**

Cette installation est classée en Niveau 5 sy jusqu'au 01/10/2030 et l'éclairage est classé en Niveau E5 jusqu'au 02/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ du 11/03/2021 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en Niveau 5 SYE.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/10/2030.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **CAUDRY – COMPLEXE SPORTIF LOUIS SANDRAS 1 – NNI 591390101**

Cette installation est classée Niveau 5 jusqu'au 12/11/2028.

Eclairage moyen horizontal : 245 Lux

Facteur d'uniformité : 0.81

Rapport Emini/Emaxi : 0.70

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 24/03/2023.

Le classement de l'éclairage en Niveau E5 ne pourra être prononcé qu'à la réception d'une étude d'éclairage.

- **CAUDRY – COMPLEXE SPORTIF LOUIS SANDRAS 2 – NNI 591390102**

Cette installation est classée Niveau Foot A11 jusqu'au 03/06/2024.

Eclairage moyen horizontal : 153 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.47

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 20/04/2023, éligible au cahier des charges FAFA.

3.2 Confirmations de niveau de classement

- **CAUDRY – STADE LOUIS SANDRAS – NNI 591390301**

Cette installation est classée Niveau 6 SYE jusqu'au 12/10/2025 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 04/10/2019.

Eclairage moyen horizontal : 170 Lux

Facteur d'uniformité : 0.59

Rapport Emini/Emaxi : 0.33

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 09/11/2022.

Le facteur d'uniformité et le rapport Emini/Emaxi sont insuffisants pour obtenir un classement E5 (Facteur d'uniformité : requis ≥ 0.7 & Rapport Emini/Emaxi : requis ≥ 0.4).

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **DOUAI – STADE GRAVELINES – NNI 591780301**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 16/03/2031.

La Commission prend connaissance de l'Attestation d'Ouverture au Public du 19 Janvier 2021.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **CAUDRY – COMPLEXE SPORTIF LOUIS SANDRAS 3 – NNI 591390103**

Cette installation n'a jamais été classée.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 145 Lux

Facteur d'uniformité : 0.56

La Commission valide la conformité de cet éclairage au cahier des charges FAFA Foot A8.

- **NOMAIN – STADE EDOUARD DUBOIS 1 – NNI 594350101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance des travaux réalisés à la suite de la pose d'une main courante sur toute la longueur côté vestiaires.

Au regard des éléments transmis, la Commission maintient le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 15/01/2030 et atteste la conformité des travaux éligibles et conformes au cahier des charges FAFA.

- **REQUIGNIES – STADE DES ECOLES 2 – NNI 594950202**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 17/09/2029.

La Commission prend connaissance du rapport de vérification des équipements sportifs d' « APAVE » en date du 17 Février 2020 qui nous informe que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements

- **SAINT AMAND LES EAUX – STADE DU LYCEE COUTEAUX – NNI 595260301**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/09/2029.

La Commission prend connaissance du mail du service des sports de la Mairie qui nous informe que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

● GRANDE SYNTHÉ – STADE ANDRE CALCOEN 2 – NNI 592710202

Cette installation est référencée en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 SYE et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 21-01-2021
- Schéma de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission afin d'instruire le dossier, demande la transmission du document suivant :

- Rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

● GRANDE SYNTHÉ – STADE ANDRE CALCOEN 3 – NNI 592710203

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 21-01-2021
- Schéma de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 20/04/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :

- Protéger les plaques de regard situées à 0.60m de la ligne de touche avec un gazon synthétique collé
- Supprimer les « oreilles » des deux buts

1.2 Confirmations de niveau de classement

● ATTICHES – STADE JEAN MARIE COLLETTE 1 – NNI 590220101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 04/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 14 Décembre 2020
- Rapport de visite effectué le 17 Mars 2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Tracer la zone technique en pointillés
- Mettre les bancs de touche en largeur réglementaire 2,50m

La Commission invite la collectivité à se rapprocher de la CDTIS Flandres pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **ATTICHES – STADE JEAN MARIE COLLETTE 2 – NNI 590220102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 04/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8 et du document transmis :

- Schéma de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 20/04/2031.

- **BOLLEZEELE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 590890101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/03/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 01-02-2021
- Schéma de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 20/04/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :

- Protéger la plaque située à 2,20m de la ligne de touche avec un gazon synthétique collé

- **LES MOERES – STADE PIERRE DUROT 1 – NNI 592600201**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- AOP du 20 Janvier 2021
- Plan de situation
- Schéma de l'aire de jeu

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

- **LOON PLAGES – STADE MARTELLO GIOVANNI – NNI 593590201**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 01/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 27-01-2021
- Schéma de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 20/04/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :

- Protéger les plaques de regard situées à 1.50m et 2,20m de la ligne de touche avec un gazon synthétique collé
- Compléter les parties manquantes de la main courante (côté opposé des bancs de touche)

1.3 Changements de niveau de classement

- **GODEWAERSVELDE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592620101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 03/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- AOP du 31-10-2012
- Rapport de visite effectué le 02 Mars 2021 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS.

**La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré (bancs de touche).
L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **WATTRELOS – STADE DU CRETINIER 2 – NNI 596500202**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 17/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ du 27/08/2020 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en Niveau 6 SYE.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau 6 SYE jusqu'au 01/09/2030.

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

● BAUGY – STADE MUNICIPAL – NNI 600480101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 15/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 26 Février 2021 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS.

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m (but amovible) entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Compléter la main derrière les abris de touche

● CAMPREMY – STADE MUNICIPAL – NNI 601230101

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 15/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Convention de mise à disposition du 03 Mars 2021

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m (but rabattable) entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

● LE PLESSIS BELLEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 605000101

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 11/06/2030.

La Commission reprend le dossier à la suite de ses décisions des 16 Février et 16 Mars 2021 et prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 4 SYE avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau 4 SYE et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à la date anniversaire de cette mise en service.

Pour son classement en Niveau 4 SYE, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- **MONTATAIRE – STADE ARMAND BELLARD – NNI 604140301**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15/09/2030.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour la transformation du terrain en Gazon Synthétique avec de nouveaux vestiaires et des documents transmis.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis favorable sur le projet pour un Niveau 4 SYE et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Elle rappelle que les dispositions relatives aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisées in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les cinq ans à date anniversaire de cette mise en service.

Pour son classement en Niveau 4 SYE, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

Le 20.04.2021
Michel RAVIART
Président de la C.R.T.I.S.